



SEANCE DU 26 JUIN 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 juin 2025, nous reconvoquons une séance dans le cadre de l'**Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Date de convocation : 20 JUIN 2025

Date d'affichage : 20 JUIN 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil municipal qui se tiendra :

EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – EN MAIRIE LE :

JEUDI 26 JUIN 2025 à 20h30

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 AVRIL 2025

DECISIONS DU MAIRE 2025-003, 2025-004, 2025-005, 2025-006 ;

PORTÉ A CONNAISSANCE : ABANDON DE PARCELLES

DEL-2025-026	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1 ^{ER} JANVIER 2026 BUDGET CAISSE DES ECOLES
DEL-2025-027	CREANCES ETEINTES
DEL-2025-028	ADMISSION EN NON-VALEUR
DEL-2025-029	APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE
DEL-2025-030	APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT ALSH
DEL-2025-031	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL – APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LE SEY
DEL-2025-032	DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE TOUR DE VILLE (BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE)
DEL-2025-033	ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-001 DU 27/02/2025 MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2025 (suite à nouvelle délibération du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2025)

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma
considération la meilleure.



Le Maire,
Christine HAUETER